

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2018

COMPTE-RENDU :

Le neuf janvier deux mil dix-huit à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Martine COUET, Maire.

Etaients présents :

Mesdames ~~Hélène BARRÉ~~, Christelle CORVAISIER, Sylvie LE DRÉAU, Lydia DESBOIS, Valérie MUSSARD, Sandrine DEMAYA, Nicole GUYON.

Et Messieurs Dominique COLIN, Miguel FIMIEZ, ~~Claude JOUSSE~~ (pouvoir donné à Martine COUET), Cyrille OLLIVIER, Eric PANCHEVRE dans leurs fonctions de conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Madame Sylvie LE DRÉAU a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Finances : Mandatement des dépenses avant le vote du budget primitif, Remboursement de frais, Rémunération des agents recenseurs
2. Cheminement des Vallées : Travaux d'aménagement
3. Personnel : Demande de temps partiel
4. Comptes rendus de commissions communales et communautaires
5. Questions diverses.

Cyrille OLLIVIER fait remarquer que dans le point 4-3 « demande de subvention exceptionnelle », il convient de remplacer le terme « pouvoir » par « pouvoir ».

Le compte-rendu du 5 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

1/ FINANCES : MANDATEMENT DES DÉPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF, REMBOURSEMENT DE FRAIS, RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS

1-1/ Mandatement des dépenses avant le vote du budget primitif.

Délibération :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales :

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Les dépenses concernées sont les suivantes :

Budget principal :

Matériel :

Achat de 2 PC (mairie + bibliothèque) : 1 425,60€ (c/2183)

Achat d'un micro-cravate : 285€ (c/2188)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la proposition de Madame le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

1-2/ Remboursement de frais

Délibération :

Madame le Maire informe le Conseil municipal que lors d'un week-end de location de la salle communale, le logo aménagé à l'entrée a subi des dégradations causées par des convives. Les frais de remise en état par les services techniques municipaux s'élèvent à 64,37€, main-d'œuvre comprise.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à demander le remboursement de la somme de **64,37€** au locataire de la salle communale concerné.

Délibération :

Madame le Maire rapporte au Conseil municipal une dépense de Madame Christelle CORVAISIER dans le cadre de l'organisation de la soirée du Nouvel an (21€ / GIFI).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à rembourser le montant de **21€** à Madame Christelle CORVAISIER.

1-3/ Rémunération des agents recenseurs

Délibération :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer deux emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2018.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, la création de deux emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période allant du **9 janvier au 17 février 2018**. Les agents seront payés à raison **d'un forfait brut de 1 000 €** (réunions, formations et frais de transport inclus).

2/ CHEMINEMENT DES VALLÉES : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

Délibération :

Madame le Maire présente au Conseil municipal trois devis concernant l'aménagement du cheminement des Vallées (hors clôture).

- SARL LEVEILLÉ :	22 890,00€ HT
- A Chacun son jardin :	24 993,74€ HT
- COLAS :	25 391,00€ HT

Le devis de l'entreprise LEVEILLÉ est incomplet car, malgré la demande, il manque le chiffrage d'une rampe

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de A Chacun son jardin pour un montant de **24 993,74€ HT**.

3/ PERSONNEL : DEMANDE DE TEMPS PARTIEL

Délibération :

Madame le Maire présente au Conseil municipal la demande d'un agent pour un temps partiel sur autorisation à hauteur de 80% du 1^{er} mars 2018 au 31 août 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la demande de temps partiel sur autorisation.

4/ COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES

4-1/ Commission Communication - Manifestations : Rapporteur Sylvie LE DRÉAU

Le « Voivrais » est sorti. Il a été rédigé et mis en forme par Lauriane COUET. Il y a eu un souci avec l'imprimerie de Pontlieue, retenue le 05/12/2017 (respect des délais). C'est donc l'entreprise Berger qui a été retenue pour un montant de 1 140€ TTC.

La Fête de Noël s'est bien passée.

Martine COUET souhaiterait que soit mis en place à chaque manifestation un planning de présence des conseillers municipaux bénévoles.

La Soirée du Nouvel An a accueilli 180 inscrits (169 adultes + 11 enfants). Le budget est équilibré. Tous les Voivrais sur liste d'attente ont été acceptés. Il n'y a pas eu de retour sur la consommation des boissons de la part du traiteur. L'animation a été très appréciée.

5/ QUESTIONS DIVERSES

CALVAIRE : Miguel FIMIEZ demande quand le calvaire rue de la Mairie sera réparé. Dominique COLIN lui répond qu'il sera enlevé au moment des travaux d'aménagement du bourg cette année pour être rénové.

VITESSE LOTISSEMENT BEL AIR : Miguel FIMIEZ fait remonter un problème de vitesse de la circulation rue du Pont de 4 Mètres. Sandrine DEMAYA explique que le positionnement des stationnements dans cette rue doit normalement faire diminuer la vitesse.

Martine COUET fait remarquer que les enfants jouent dans la rue. Mais la rue n'est pas un terrain de jeu.

Dominique COLIN demande s'il est possible de placer un radar pédagogique dans cette rue. Martine COUET répond que cela peut être possible.

SIDERM : Miguel FIMIEZ rappelle que la plupart des habitants du Val de Sarthe sont consommateurs du SIDERM. Il se demande qui va représenter le SIDERM à la Communauté de communes. En tant que vice-président du SIDERM, il souhaite candidater.

Martine COUET répond que ce point sera vu en conseil stratégique à la Communauté de communes. Il serait bien que Claude JOUSSE soit présent lors de la désignation de ce délégué. Sylvie LE DRÉAU répond que cette future commission ne traitera pas que de l'eau potable mais aussi de l'assainissement.

ELAGAGE : Dominique COLIN fait remarquer que l'élagage hors agglomération est fait de façon brutale, sans respect des végétaux.

DUATHLON : Cyrille OLLIVIER informe le Conseil municipal qu'un duathlon entre Spay et Fillé sera organisé prochainement. Il demande si une autorisation de passage sur Voivres a été demandée. Martine COUET répond que ce n'est pas encore le cas.

AGENDA : Commission finances : 23/01/2018 à 18h30
Conseil municipal : 20/02/2018 à 20h30
Commission aménagement : 05/02/2018 à 18h15
Commission communication : 29/01/2018 à 18h30
Commission manifestations : 29/01/2018 à 19h30
Commission bâtiment : 15/01/2018 à 18h30

La séance est levée à 21h30.

Hélène BARRÉ	Absente	Nicole GUYON	
Dominique COLIN		Claude JOUSSE	Excusé
Christelle CORVAISIER		Sylvie LE DRÉAU	
Martine COUET		Valérie MUSSARD	
Sandrine DEMAYA		Cyrille OLLIVIER	
Lydia DESBOIS		Eric PANCHEVRE	
Miguel FIMIEZ			